

CARLO  
GINZBURG

Les batailles  
nocturnes



Champs histoire

CHAPITRE I

Les batailles nocturnes

Le 21 mars 1575, au couvent de San Francesco de Cividale du Frioul, devant le vicaire général Monseigneur Jacopo Maracco et Frère Giulio d'Assise de l'ordre des mineurs conventuels, inquisiteur dans les diocèses d'Aquilée et de Concordia, comparait en qualité de témoin Don Bartolomeo Sgarbarizza, curé d'un village voisin, Brazzano<sup>1</sup>. Son rapport concerne l'étrange aventure qui lui est arrivée la semaine précédente. Pietro Rotaro, un meunier de Brazzano, dont le fils se meurt d'un mal mystérieux, lui a appris qu'à Iassico, un village proche, vit un certain Paolo Gasparutto, qui soigne les gens ensorcelés et affirme « *vagabonder la nuit en compagnie de sorciers et de farfadets* »<sup>2</sup>. Intrigué, le prêtre l'a fait appeler. Au père de l'enfant malade, Gasparutto a déclaré : « *les sorcières ont jeté un sort sur le petit enfant mais les vagabonds sont arrivés au moment de l'ensorcellement, l'ont retiré des mains des sorcières et s'ils ne l'avaient pas fait, il serait mort* ». Puis il lui a confié un enchantement destiné à le guérir. Enfin, à Sgarbarizza qui le presse de questions, il raconte : « *le jeudi de chacun des Quatre Temps de l'année, nous devons nous rendre avec ces sorciers en diverses campagnes ; à Cormons, devant l'église de Iassico, et même en la campagne de Vérone* » où « *nous nous livrons à des combats, des jeux, des sauts ; nous chevauchons divers animaux, pratiquons différentes activités ; les femmes frappent à coups de tiges de sorgho les hommes qui les*

accompagnent et qui n'ont en main que des branches de fenouil »<sup>3</sup>.

Déconcerté par ces étranges discours, le bon curé s'est immédiatement rendu à Cividale pour se confier à l'inquisiteur ou au vicaire patriarcal. Là, ayant de nouveau rencontré Gasparutto, il le conduit au couvent de San Francesco. Gasparutto confirme sans aucune hésitation son propre récit et donne de nouveaux détails sur les mystérieuses rencontres nocturnes : « lorsque les sorcières, les sorciers et les vagabonds reviennent de ces jeux, échauffés et fatigués, ils pénètrent dans les maisons ; s'ils trouvent de l'eau claire et limpide dans les seaux ils la boivent, sinon ils vont à la cave et font tourner tout le vin » ; c'est pourquoi, conseille Gasparutto tourné vers Sgabarizza, il faut toujours avoir à la maison de l'eau propre. Devant l'incrédulité du prêtre, Gasparutto se propose de les faire assister, lui et le père inquisiteur, aux mystérieuses assemblées : il y en aurait deux avant Pâques, et « la promesse faite, il fallait y aller de force ». Il affirme enfin que d'autres membres de ces réunions habitent Brazzano, Iassico, Cormons, Gorizia et Cividale : mais on ne peut dévoiler leurs noms, car « pour avoir parlé de ces choses, lesdits sorciers lui avaient infligé une lourde bastonnade ». Cherchant non sans peine à comprendre les récits de Paolo, Sgabarizza conclut qu'il existe, apparemment, des sorciers comme Gasparutto « qui sont bons, appelés vagabonds et dans leur langage benandanti » lesquels « empêchent le mal », tandis que d'autres sorciers « le font »<sup>4</sup>.

Quelques jours passent. Le 7 avril, le curé de Brazzano se présente de nouveau au Saint Office ; il s'est rendu à Iassico le lundi de Pâques pour dire la messe et y a rencontré Gasparutto. Selon l'usage, le curé a participé, après la messe, à un repas servi en son honneur. « Tout en mangeant – explique Sgabarizza – je discourais de choses appropriées à la période où nous étions, c'est-à-dire de se garder du péché et de persévérer dans l'accomplissement d'actions bonnes et saintes » ; mais présent à la cérémonie en qualité de « commissaire » (il devait être de condition aisée : on trouve ailleurs une allusion à ses domestiques<sup>5</sup>), Gasparutto l'a interrompu pour lui raconter les exploits

accomplis la nuit précédente, en l'habituelle compagnie : « ils avaient traversé en barque des eaux profondes ; sur le fleuve Iudri<sup>6</sup> un de ses compagnons avait eu peur car le sirocco soufflait avec violence et les vagues étaient hautes. Il était resté en arrière des autres... Ils s'étaient rendus dans une campagne proche où ils s'étaient livrés à leurs joutes et à leurs réjouissances habituelles ». Le prêtre ne se tenait plus de curiosité : « je le conduisis alors chez moi et lui fis des caresses pour essayer de lui arracher d'autres détails » : en vain<sup>7</sup>.

Pietro Rotaro, le père de l'enfant soigné – inutilement – par Paolo Gasparutto, confirma la teneur de ces dépositions. Soupçonnant un ensorcellement, il s'était adressé à Paolo puisqu'il « a la réputation de fréquenter les sorciers et de faire partie des benandanti »<sup>8</sup>. A lui aussi, Gasparutto a longuement parlé des assemblées nocturnes : « Ils vont tantôt dans une campagne, tantôt dans une autre ; tantôt à celle de Gradisca, tantôt jusqu'à celle de Vérone, et ils s'assemblent pour des joutes et des réjouissances. Les hommes et les femmes qui font le mal portent et utilisent des tiges de sorgho qui poussent dans les jardins ; les hommes et les femmes benandanti utilisent des branches de fenouil. Ils partent soit un jour, soit un autre, mais toujours le jeudi ; pour les grandes parades ils partent vers les grandes campagnes, et il y a des jours fixés pour cela ; les sorciers et les sorcières font ces voyages pour faire le mal, les benandanti doivent les suivre pour les en empêcher. Lorsqu'ils entrent dans les maisons, s'ils ne trouvent pas de l'eau claire dans les seaux, ils descendent dans les caves et font gâter le vin avec certaines substances qu'ils jettent à travers les bondes ! »<sup>9</sup>. A la demande des juges, Pietro Rotaro fournit d'autres détails sur la manière dont Paolo affirme se rendre aux assemblées : « en esprit », comme nous le verrons plus loin, et en chevauchant divers animaux, tels que lièvres, chats, etc. Il a en outre entendu dire qu'à Cividale aussi existe un de ces « sorciers » – un crieur public, Battista Moduco, qui en bavardant sur la place a déclaré être benandante et sortir la nuit, « le plus souvent le jeudi ». On convoque alors comme témoin Troiano de Attimis, appartenant à la noblesse de Cividale. Celui-ci confirme avoir appris de son beau-frère, en

bavardant sur la place, « qu'il existait à Brazzano de ces sorciers, ainsi qu'à Cividale, pas très loin de nous ». Alors, apercevant tout près Battista Moduco, Troiano lui avait demandé : « Fais-tu toi aussi partie de ces sorciers ? ». « Il me répondit qu'il était benandante et que la nuit, le plus souvent le jeudi, il part avec les autres, ils se rassemblent en certains lieux pour faire la noce, danser, manger et boire ; à leur retour, les malandanti descendent boire dans les caves et urinent dans les barriques. Si les benandanti ne les suivaient pas, le vin serait piqué ; et d'autres plaisanteries du même genre, auxquelles je ne crois pas, alors j'ai cessé de le questionner »<sup>10</sup>.

Maracco et l'inquisiteur Giulio d'Assise durent partager la conclusion pleine de mépris du noble de Cividale : des plaisanteries, un point c'est tout. Avec cette déposition s'arrêtent, en effet, les interrogatoires suscités par les confidences de Gasparutto. Ils reprendront cinq ans plus tard, sur l'initiative, nous le verrons, d'un autre inquisiteur.

Pour vagues et fragmentaires qu'ils soient, ces témoignages permettent déjà d'affirmer avec certitude l'existence, dans la région de Cividale, durant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, d'un ensemble de croyances qui sortent du cadre individuel et privé, ne sont mentionnées nulle part ailleurs et se mêlent de façon étrange à des traditions bien connues. Si en effet, les sorcières et les sorciers qui se donnent rendez-vous la nuit du jeudi pour se livrer à des « sauts », des « réjouissances », des « banquets » et des « noces » évoquent immédiatement l'image du sabbat – ce sabbat minutieusement décrit et codifié par les démonologues et stigmatisé par les inquisiteurs depuis au moins le milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup> – entre les rencontres décrites par les *benandanti* et l'image du sabbat diabolique vulgarisé par la tradition, les différences n'en sont pas moins évidentes. Dans ces assemblées, semble-t-il, on ne rend pas hommage au diable dont la présence n'est même pas mentionnée, on ne renie pas la foi, on ne foule pas aux pieds la croix, on ne flétrit pas les sacrements<sup>12</sup>. Au centre de ces réunions, un rite obscur : des sorcières et des sorciers armés de tiges de

sorgho se livrent à des joutes et à des batailles contre les *benandanti* pourvus de branches de fenouil.

Qui sont ces *benandanti* ? D'un côté, ils affirment s'opposer aux sorcières et aux sorciers, faire obstacle à leurs desseins maléfiques, soigner les victimes de leurs ensorcellements ; de l'autre, tout comme leurs adversaires supposés, ils déclarent se rendre à de mystérieuses rencontres nocturnes, dont ils ne peuvent parler sans encourir une bastonnade, en chevauchant des lièvres, des chats et d'autres animaux. Cette ambiguïté se reflète sur le plan lexical : la notion de la différence profonde voire de l'antagonisme entre sorcières et sorciers, c'est-à-dire « *les hommes et les femmes qui font du mal* » d'une part, et « *les hommes et les femmes benandanti* » de l'autre, ne semble s'élaborer qu'avec peine dans la conscience populaire elle-même. Ainsi, un curé de campagne comme Sgarbarizza a d'abord recours, de façon significative, à une traduction approximative du terme perçu comme étranger : « *vagabonds et dans leur langage benandanti* ». Puis, tout comme le meunier Pietro Rotaro, il utilise l'expression « *sorciers benandanti* », dans laquelle l'adjectif n'acquiert son sens qu'en s'appuyant sur le substantif bien connu déjà. Des sorciers, les *benandanti* : mais de « bons » sorciers, précise Sgarbarizza, qui cherchent à défendre les enfants et à protéger les provisions familiales des assauts des sorciers malveillants. Dès maintenant, les *benandanti* nous apparaissent sous le signe d'une contradiction qui façonnera profondément leur aventure séculaire.

Cinq ans plus tard, le 27 juin 1580, l'inquisiteur Frère Felice de Montefalco<sup>13</sup> reprend le dossier laissé en suspens par son prédécesseur, et fait comparaître devant lui un des deux *benandanti* : Paolo Gasparutto. Celui-ci déclare ignorer pour quel motif on l'a convoqué. Il s'est confessé et a communié tous les ans auprès de son curé ; il n'a jamais entendu dire qu'à Iassico « *quelqu'un vive en luthérien ou en méchant homme* »<sup>14</sup>. Alors Frère Felice lui demande s'il connaît « *personnellement ou par oui-dire, un sorcier ou un benandante* ». « *Je ne connais ni sorcier ni benandante* »,

Les interrogatoires s'achèvent sur l'ordre donné aux deux *benandanti*, remis en liberté, de se présenter à nouveau à la convocation du Saint Office. A la suite d'un conflit de compétence entre le vicaire du Patriarche et le Provéditeur de Cividale, la sentence se fit attendre plus d'un an<sup>30</sup>. Ce n'est que le 26 novembre 1581 que l'inquisiteur transmit à Moduco et à Gasparutto l'ordre de se rendre en l'église de San Francesco de Cividale « pour entendre la sentence ».

Les deux jugements font l'inventaire minutieux des croyances hérétiques<sup>31</sup> qui se dégagent des confessions des *benandanti*. Certains points sont soulignés comme méritant une réprobation particulière : la certitude, avancée par Moduco, que le *benandante* qui combat pour la foi contre les sorciers ira au paradis ; l'idolâtrie de Gasparutto qui adore un faux ange ; le péché d'omission dont tous les deux se sont rendus coupables en passant sous silence dans leurs confessions leurs activités nocturnes<sup>32</sup>. Il est à remarquer, cependant, que le jugement contre Gasparutto, sur lequel pèsent des soupçons plus graves, pour avoir mentionné la présence de l'ange ambigu aux assemblées des *benandanti*, fait intervenir des termes plus tranchants : on ne dit pas « avoir fait partie des *benandanti* » comme pour Moduco, mais « tu as fait partie des sorciers que vous appelez *benandanti* » ; on parle explicitement d'« arts diaboliques ». On introduit une fois de plus l'identification forcée entre sabbat diabolique et assemblées des *benandanti* : « tu as exhorté d'autres personnes à l'accompagner... aux participants tu as enseigné qu'ils ne devaient prononcer ni le saint nom de Dieu ni celui des Saints, sinon ils ne pourraient repartir »<sup>33</sup>. Or selon Sgarbarizza, Gasparutto lui avait simplement dit : « Arrivés sur les lieux, malgré les grands bonds que nous pouvions

voir, il ne fallait rien dire, sinon nous serions restés là ». Tous les deux échappent à l'excommunication majeure qu'ils encourent en tant qu'hérétiques et sont condamnés à six mois de prison. On leur impose, en outre, prières et pénitences à accomplir certains jours de l'année, notamment aux Quatre Temps, pour obtenir de Dieu le pardon des péchés commis ces jours-là. Tour à tour ils bénéficient d'une remise de peine, à la condition de ne pas s'éloigner de la ville durant deux semaines. Le même jour, après la lecture des sentences, « la foule populaire écoutant »<sup>34</sup>, les deux *benandanti* abjurent solennellement leurs erreurs.

Durant quelques dizaines d'années, le tableau offert par les confessions des *benandanti*, nous le verrons, restera identique dans ses grandes lignes. En un certain sens même, ce sont les témoignages les plus riches d'informations pour cette première phase des croyances qui nous occupe. Durant cette période, les *benandanti* constituent, d'après leurs confessions, une véritable secte<sup>35</sup> organisée militairement autour d'un capitaine et liée par le secret : lien assez lâche que les *benandanti* brisent continuellement par leur faconde ou leur vanité ingénue. Les membres de cette secte, disséminés, comme on le verra dans sa